

## REPUBLIQUE FRANCAISE

=====  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le treize juin deux mille vingt-cinq à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 30
DATE DE LA CONVOCATION	06/06/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	20/06/2025

**OBJET :****Relevé de décisions****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , M. Christophe PIERREL , M. Eric GARCIN , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY , M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, M. Olivier BUTEUX procuration à M. Olivier PAUCHON, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Alain BLANC, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON, M. Nicolas GEIGER procuration à M. Christophe PIERREL, Mme Marie-José ALLEMAND procuration à M. Elie CORDIER

**Absent(s) :**

Mme Charlotte KUENTZ

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jérôme MAZET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020\_05\_7 du 28 mai 2020, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

**FINANCES :**

**Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :**

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
18/03/2025	MODIFIE ET REMPLACE LA DÉCISION N°2025_01_14 EN DATE DU 20 JANVIER 2025 Demande de subvention pour le projet de rénovation de l'école de Puymaure	Etat_DSIL Etat Fonds Vert Région SUD _NCA Région SUD PV Plus Département	Etat_DSIL 227 997.40€  Etat Fonds Vert 429 020.00€  Région SUD _NCA 200 000.00€  Région SUD PV Plus 13750.00€  Département 640 517.40€
19/03/2025	Médiathèque : demande de subvention pour l'acquisition de mobilier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - 2025	Direction Régionale des Affaires culturelles	2569,68€
20/03/2025	Création d'un abattoir avicole	Région Département	Région 214 500 € Département 360 000 €

24/03/2025	Demande de subvention pour les travaux de modernisation et de confortement du viaduc du Buzon - tranche 2	Région Département Etat DSIL	Région 250 285,71 € Département 180 000 € Etat DSIL 360 000 €
24/03/2025	Demandes de subvention pour le projet de rénovation de l'école maternelle du Rochasson	Région Département	Région 51 230,35 €  Département 120 484,50 €
25/03/2025	Demande de subvention Département pour les travaux de construction de l'accueil touristique de terroir de Gap-Bayard - tranche 2	ETAT FNADT-CPER Région Département	ETAT FNADT-CPER 270 249,75 €  Région 156 609,23 €  Département 252 610,60 €
01/04/2025	Demande de subvention pour le projet de création d'un terrain de football, de rénovation du terrain existant et la construction de bâtiments permettant de développer la vie des clubs sportifs et la pratique sportive.	ANS, FAFA Département	ANS 762 905,83 € FAFA 170 000,00 € Département 1 172 526,05 €
17/04/2025	Demande aide financière pour la poursuite de l'AMO Etude pour la rénovation et restructuration de la Médiathèque et de la Scène Nationale La Passerelle auprès de la DRAC : Etude scénique complémentaire	DRAC	DRAC 4 900,00 €
25/04/2025	Demande de subvention pour l'aménagement de locaux au 53 rue Carnot	UTL Département	UTL 75 000 € Département 150 000€
29/04/2025	Projet de rénovation du Centre Social de Saint-Mens - Demande de subventions auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, de la Caisse Commune de Sécurité Sociale et du Fonds Vert.	Fond Vert CCSS Département	Fond vert 44 232.30 € CCSS 68 283.02 € Département 67 509.19 €
29/04/2025	Achat de caméras individuelles appareillées avec les PIE	Région Sûre	3 963.13 €
03/04/2025	Demande de fonds de concours «rénovation de l'école maternelle du Rochasson»	Région Département	Région 51 230.35 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		CAGTD	Département 120 484.50 € CAGTD 96 913.25 €
16/05/2025	Demande de subventions dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de Ville	Etat  le Département  CAGTD  OPH 05  Caisse Commune de Sécurité Sociale	<u>Action Ateliers Ecoles Paul Emile Victor et Anselme Gras 2025</u>  l'Etat 4 000 €  Département 1 400 €  l'OPH 05 2 500 €  <u>Pour l'action Centre Social les Pléiades - Mémoires du quartier hier, aujourd'hui et demain</u>  l'Etat 3 600 €  <u>Dispositif d'insertion par le Sport</u>  CAGTD 6 000 €  <u>Bourses Sportives</u>  CAGTD 4 000 €  <u>Gapen'sait nager</u>  Etat 3000 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

			CAGTD 3 000 €
			<u>Bourses Artistiques</u>
			CAGTD 4 000 €
			<u>Eclats d'été</u>
			Etat 4000 €
			Département 1 000 €
			CAGTD 20 500 €
			<u>Coup de Pouce</u>
			Etat 2 100 €
			Département 4 000 €
			Caisse Commune de Sécurité Sociale
			5 000€
			OPH 05 1 014 €

### Indemnités de sinistre reçues :

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

Date de la décision	Date de du sinistre	Assurance	Objet du sinistre	Montant TTC
05/03/2025	27.07.2024	MAAF	Décision d'acceptation d'indemnisation de l'assurance MAAF d'un montant de 1012.08 € en règlement du sinistre du 27.7.2024	1012.08 €
05/03/2025	21.09.2024	MAIF	Décision d'acceptation d'indemnisation de l'assurance MAIF d'un montant de 1124.22€ en règlement du sinistre du 21.9.2024	1124.22 €
11/03/2025	26.01.2025.	Mr MERELLA Thomas	Décision d'acceptation d'indemnisation de Mr MERELLA Thomas d'un montant de 352.68 € en règlement du sinistre du 26.01.2025	352.68 €
11/03/2025	23.09.2024	AXA	Décision d'acceptation d'indemnisation de l'assurance AXA d'un montant de 3887.59€ en règlement du sinistre du 23.09.2024	3887.59 €
18/04/2025	10.01.2025	AXA	un lampadaire a été endommagé, route de Fauvins à Gap	3032 €
12/05/2025	27/01/2022	MMA	la ludothèque a été endommagé suite à un dégât des eaux ;	2693.88 €

## POPULATION :

Délivrances et reprises de concession funéraires :

Vente et Renouvellement de Concessions			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
20/03/25	Renouvellement famille SIERRA	30 ans	1200.00 €
20/03/25	Renouvellement famille ROUSSIN-MOYNIER	30 ans	1200.00 €
04/04/25	Acquisition BOUMAZA Lou et BARIDON Milo	30 ans	1200.00 €
09/04/25	Renouvellement famille RAMBAUD	50 ans	2500.00 €
05/05/25	Acquisition M. Anis GHENAM	30 ans	1200.00 €
13/05/25	Acquisition famille MELINAND	30 ans	1200.00 €
14/05/25	Acquisition famille PERIOCHE	30 ans	1200.00 €
15/05/25	Renouvellement familles FAILLA - CARVALHO DA SILVA - LOPEZ - SUBIROS	30 ans	1200.00 €
16/05/25	Acquisition famille DE SALVATORE	30 ans	1200.00 €
20/05/25	Acquisition famille DJAMAL	30 ans	1200.00 €

Vente et Renouvellement de cases de columbarium			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
26/03/25	Renouvellement famille JAUDIN	15 ans	510.00 €
03/04/25	Renouvellement familles MULLIER-BOISSEAU- BEAUCQUEL	15 ans	510.00 €
08/04/25	Acquisition famille ROCCI	15 ans	510.00 €
24/04/25	Acquisition famille DESCOMBES	15 ans	510.00 €
20/05/25	Acquisition famille GJAPI	15 ans	510.00 €
23/05/25	Acquisition famille UBRUN	15 ans	510.00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

## URBANISME - FONCIER :

Conclusion ou révision de contrats de louage (inf. à 12 ans) :

### Décision du 04/04/2025 :

ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION N° D 2025\_02\_90 en date du 21 février 2025

Disposition réciproque initiale et à son premier avenant, ayant pour effet d'apporter les modifications suivantes aux dispositions initiales et avenantées :

- En ce qui concerne la durée de la convention réciproque : De proroger la mise à disposition réciproque pour la période courant du 15/03/2025 au 15/05/2025.
- En ce qui concerne la partie mise à disposition par l'Etat au profit de la Commune : A compter de la date de prise d'effet de l'avenant : • la Commune disposera, sur l'espace mis à disposition, du droit supplémentaire de commencer les travaux de terrassement du futur parking ; La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte. • le droit de passage piétons conservé par l'Etat au profit de ses agents et ayants droit en façade de la Cité Administrative et figurant en article 3 du premier avenant sera suspendu, sauf cas de force majeure (incendie ...) ; • toute circulation, y compris celles afférentes au droit de passage véhicules ponctuel figurant en article 4 du premier avenant sera suspendue à compter de la date du 12/05/2025

### Décision du 04/04/2025 :

Conclusion d'une convention d'Occupation Précaire par la Société ERILIA au profit de la Commune de GAP aux fins d'occupation temporaire d'une emprise de terrain d'environ 365 m<sup>2</sup> de la parcelle DL 78 dans le cadre de l'installation d'équipements de collecte de déchets et dans l'attente de la régularisation foncière.

### Décision du 18/04/2025 :

Renouvellement de la convention de mise à disposition par la Commune de GAP au profit de Météo-France de 100m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée Section EI numéro 757 pour la Station Météo de Varsie.

### Décision du 30/04/2025 :

Conclusion d'une Convention de mise à disposition par la Commune de GAP au profit de la société "SARL MASSOT FRERES" aux fins de mise à disposition d'un bâtiment à usage de stabulation sis à GAP (05000), Lieudit "Moulin du Pré".

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

## Biens préemptés :

**Décision du 06/03/2025 :** Annulation de la préemption réalisée par la Commune, sur Déclaration d'Intention d'Aliéner, d'une propriété bâtie et terrain attenant consistant en une maison à usage d'habitation dont l'assiette foncière est cadastrée Section BZ Numéro 98, située à GAP (05000) 10, Rue des Marronniers, appartenant aux Consorts BLANC-SARRET.

## MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € HT	DATE DÉCISION
Décision achat entretoises Alp'Arena	Entreprise SYNERGLACE (68990)	6 787.40 € HT	05/03/2025
Festival Eclat(s) d'été 2025 : location d'une grande scène	société STAGE UP (38320 EYBENS)	83 581,20€	27/03/2025
Prestation Animation et sonorisation de la Course des Caisses le dimanche 25 mai 2025 : La Cie La Vie en rose	la Cie La Vie en Rose (adresse du gérant : 38 chemin du viget 30340 Saint Privat des Vieux)	8 916.66€ HT	28/03/2025
Accord-cadre multi- attributaire à marché subséquent pour les Travaux d'impression et de livraison de divers supports papiers - Lot 5 - Enveloppes à insertion mécanique pour le Groupement de Commandes Gap/Tallard/Durance avec les sociétés suivantes : - LEGALDOC classée n°1, -	Les sociétés LEGALDOC (50220 Pontaubault), COMPAGNIE EUROPÉENNE DE PAPETERIE (16440 Roullet Saint-Estheph) et SPOT IMPRIMERIE (13012 Marseille 12) pour le Lot 5	Montant maximum 3 000 euros HT	31/03/2025

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € HT	DATE DÉCISION
COMPAGNIE EUROPÉENNE DE PAPETERIE classée n°2, - SPOT IMPRIMERIE classée n°3,			
MAPA - marché à procédure adaptée pour l'étude de programmation pour la modernisation du site Gap-Bayard et le développement des activités de loisirs, sportives et touristiques 4 saisons attribuée à la SOCIÉTÉ OAP Architecture (Villard de Lans 38250).	SOCIÉTÉ OAP Architecture (Villard de Lans 38250).	69 675,00€ HT.	02/04/2025
MAPA - marché de travaux ordinaire à procédure adaptée pour l'aménagement d'une aire de jeux PMR au Parc Bernard Givaudan avec la société SLADA (26380 PEYRINS) et son co-traitant TRANSALP (38470 L'ALBENC).	la Société SLADA (26380 PEYRINS) et son Co-traitant TRANSALP (38470 L'ALBENC)	65.204,53 € HT	02/04/2025
Acquisition de bancs / portemanteaux pour les vestiaires 6 et 9 pour l'Alp'Arena avec la Société Sport France	Sport France (60820 Boran sur Oise)	8 682.60 € HT	04/04/2025
MODIFICATION ET SUPPRESSION D OUVRAGES DE GAZ NATUREL SITUE STADE DE PROVENCE AVENUE JEAN JAURES A	société GRDF Accueil Clients Marché d'Affaires sise TSA 85101 à EVREUX Cedex (27091)	8 780,57 € H.T	04/04/2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € HT	DATE DÉCISION
GAP			
DEPLACEMENT D OUVRAGES DE GAZ STADE PAUL GIVAUDAN SITUE AVENUE JEAN JAURES A GAP	société GRDF Accueil Clients Marché d'Affaires domiciliée à EVREUX Cedex (27091)	68 983,01 € H.T	10/04/2025
Etude pour la rénovation et restructuration de la médiathèque et des bureaux de la scène nationale La Passerelle à Gap : Etude scénique complémentaire	la Société l'Oeil du Prince ( 22500 PAIMPOL)	9 800 € HT	17/04/2025
MAPA - Acquisition de véhicules pour la ville de Gap pour l'année 2025 Lot 1 - Citadine pour le service bâtiments est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison de la disparition du besoin		- Sans suite	17/04/2025
MAPA - Acquisition de véhicules pour la ville de Gap pour l'année 2025 lot 2 - Citadine 4x4 pour la Direction de la Voirie est déclarée infructueuse en raison d'absence d'offre - Infructueux		Infructueux	17/04/2025
DEPOSE AMIANTE SUITE VISITE PERIODIQUE : ECOLE DE BELLEVUE ET CAMPUS 3 FONTAINES	société DEMOLITION TECHNOLOGIE domiciliée avenue de Provence à Sainte Tulle (04220)	9 750,00 € H.T	24/04/2025

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € HT	DATE DÉCISION
MAPA - marché à procédure adaptée pour l'acquisition de véhicules pour la Ville de GAP - Lot n°3 : Fourgonnette d'occasion pour la direction des bâtiments, avec la société SAS SEGARP (47200 Marmande).	la Société SAS SEGARP (47200 Marmande)	14 303,76€ TTC.	25/04/2025
MAPA - marché à procédure adaptée pour l'acquisition de véhicules pour la Ville de GAP - Lot n°4 : 2ème fourgonnette d'occasion pour la direction des bâtiments, avec la société PEUGEOT GAP SAFA (05000 GAP).	la société PEUGEOT GAP SAFA (05000 GAP).	16 900,00 € TTC	25/04/2025
MAPA - marché à procédure adaptée pour l'acquisition de véhicules pour la Ville de GAP - Lot n°5 : Fourgon tôle L2H2 service de la Voirie, avec la société : PEUGEOT GAP SAFA (05000 GAP).	Société PEUGEOT GAP SAFA (05000 GAP)	24 220,75 € TTC	25/04/2025
MAISON MEDICALE DE ROMETTE - FOURNITURE ET POSE DE CLIMATISATION	AXIMA REFRIGERATION domiciliée La plaine de Lachaud à GAP (05000)	6528,29 € H.T.	28/04/2025
MAPA - Acquisition de véhicules pour la ville de Gap pour l'année 2025 - Lot 7 Petit camion benne pour le service proximité est déclarée infructueuse		Infructueux	29/04/2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € HT	DATE DÉCISION
en raison d'absence d'offre - Infructueux			
MAPA - marché à procédure adaptée pour la réhabilitation de l'école Paul-Emile Victor Elémentaire - Lot 9 - Ascenseurs avec la société KONE (06000 NICE)	société KONE (06000 NICE)	21 900,00€ HT.	12/05/2025
MAPA - accord-cadre à procédure adaptée pour l'aménagement du chemin des hauts de Valbonne - Lot n°2 - Bordures revêtements avec la société SAS Routière du midi (05001 GAP CEDEX).	société SAS Routière du midi (05001 GAP CEDEX)	Minimum : 100 000€ HT Maximum : 250 000€ HT	13/05/2025
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réhabilitation du groupe scolaire Anselme Gras - Lot 9 - Aménagement des abords attribué à la société SASU ROS'EAU (04200 SISTERON)	SASU ROS'EAU (04200 SISTERON)	120.711,80 € H	14/05/2025
Sans suite - La consultation portant sur l'acquisition de véhicules pour la ville de Gap pour l'année 2025 Lot 6 - Fourgon benne pour le service des espaces verts, est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison de		Sans Suite	14/05/2025

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € HT	DATE DÉCISION
l'évolution du besoin.			
<p>MAPA - accord-cadre à procédure adaptée pour la location de matériels techniques, de matériels scéniques, de personnels techniques intermittents des activités du spectacle pour le Quattro, la Direction de la Culture et le Tempo - Lot n° 1 : Location de matériels techniques et de personnels techniques intermittents des activités du spectacle au profit de la salle de spectacle QUATTRO , avec la société SAS SONALP (05000 Châteaueuvieux).</p>	<p>SAS SONALP (05000 Châteaueuvieux).</p>	<p>Maximum : 110 000€ HT</p>	<p>15/05/2025</p>
<p>MAPA - accord-cadre à procédure adaptée pour la location de matériels techniques, de matériels scéniques, de personnels techniques intermittents des activités du spectacle pour le Quattro, la Direction de la Culture et le Tempo - Lot n° 2 : Location de matériels techniques et scéniques au profit de la Direction de la Culture et du Tempo, avec la société SAS SONALP</p>	<p>SAS SONALP (05000 Châteaueuvieux).</p>	<p>Maximum : 40 000 HT</p>	<p>15/05/2025</p>

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € HT	DATE DÉCISION
(05000 Châteauevieux).			

**AFFAIRES JURIDIQUES :**

**Actions en justice :**

Date	Objet	Requérant / Objet du litige	Défendeur
06/03/2025	Décision pour ester en justice	Ville de GAP	Risque d'effondrement de la cheminée se situant à la jonction entre le n° 37 et le n° 39 rue Carnot à Gap.
06/03/2025	Décision pour ester en justice	RH	Ville de GAP
25/03/2025	Mandatement SELARL Nous avocats 43 Allée Léon gambetta 13001 Marseille pour assurer la défense de la commune.	Urbanisme	Ville de Gap
08/04/2025	Décision pour ester en justice	Communication de documents administratifs	Ville de Gap
08/04/2025	Décision pour ester en justice	RH	Ville de Gap

Le Conseil prend acte.

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le : 20 JUIN 2025

Affiché ou publié le : 20 JUIN 2025